

Extrait de :

Les Echos

LE QUOTIDIEN DE L'ECONOMIE

Nouvelles inégalités : la nostalgie se porte bien

*Daniel BEHAR
Philippe ESTEBE*

Pendant plus de vingt ans, l'approche territoriale des inégalités sociales a représenté une innovation forte de l'action publique par opposition aux grands appareils « égalitaires » de l'éducation et de la distribution. Pour nombre de politiques et de savants, la politique de la ville et les zones d'éducation prioritaire procédaient alors d'une conception particulièrement innovante de l'action publique : au-delà des grandes catégories abstraites et universelles, inefficaces par rapport à la « nouvelle question sociale », on intervenait enfin sur des situations concrètes, localisées sur un territoire particulier.

On brûle aujourd'hui ce que l'on avait adoré : le bilan de la politique de la ville et des zones d'éducation prioritaire est devenu négatif. Il est désormais admis de parler de « l'échec de la politique de la ville » et de mettre en cause l'efficacité des zones d'éducation prioritaire et de la logique de discrimination positive territoriale qui les fonde. Plusieurs ouvrages, dont ceux de Jacques Donzelot et Eric Maurin (2004), profilent une critique radicale de l'approche territoriale qui trouve un écho auprès des politiques : celle-ci serait inadaptée face à la généralisation du « séparatisme social » et échouerait donc dans ce qu'elle entend traiter ; plus, elle contribuerait à accentuer les phénomènes de ségrégation et de redoublement des inégalités sociales qu'elle prétend combattre. Pour Donzelot, comme pour Maurin, il faut donc radicalement changer d'optique et en revenir à des politiques donnant la priorité à l'intégration par la mobilité sociale au travers, notamment, de l'éducation, principal vecteur de promotion. Comme le dit Jacques Donzelot, « on s'est trop occupé des lieux et pas assez des gens ». On redécouvre la mobilité sociale comme arme absolue pour contrer le retour des inégalités. Ce programme est séduisant par sa simplicité : pour réduire les inégalités il faut remettre l'ascenseur social en marche.

Cette révision stratégique suggère trois ordres de critique. Pour que des politiques de mobilité sociale constituent un instrument efficace de lutte contre les inégalités sociales, encore faudrait-il démontrer que « l'ascenseur social est en panne ». Ce qui n'est pas avéré. La mobilité sociale n'est en rien incompatible avec l'accroissement des inégalités. Ainsi, la société nord-américaine est à la fois fluide et très inégalitaire. La société française présente un profil semblable, qui combine inégalités de revenu et maintien d'une mobilité sociale intergénérationnelle quelle que soit la nationalité d'origine.

A la mobilité sociale, il faut ajouter la mobilité spatiale. La thèse d'Eric Maurin sur le séparatisme social donne des positions dans l'espace une vision extrêmement figée. La société française vivrait sous le signe d'une ségrégation spatiale immuable. Ce n'est évidemment pas le cas. Comment autrement expliquer la formidable accélération de l'accession à la propriété et de l'étalement urbain ? C'est bien que les ménages français ont acquis les moyens de se mouvoir dans l'espace et de changer de logement. La paupérisation continue des quartiers d'habitat populaire a pour corollaire le remplacement d'une partie significative de leur population et la réduction globale de leur poids démographique, à l'opposé de l'étiquette de « ghetto » et donc d'enfermement qu'on leur accole.

Enfin, fonder une politique de mobilité et de promotion sociale sur l'école revient à oublier, ici encore, la considérable massification de l'enseignement et son corollaire, l'allongement des études qui caractérise le système scolaire depuis trente ans. C'est bien parce que l'école est passée d'une logique de reproduction étroite (que l'on se souvienne des dénonciations de la fin des années 1960) à une logique de promotion de masse qu'elle suscite aujourd'hui des frustrations par le décalage entre les espérances qu'elle engendre et les positions réelles qu'elle permet d'occuper.

Ce programme de remise en état de l'ascenseur social fleurit la nostalgie des Trente Glorieuses, où l'on pouvait croire que la promotion sociale généralisée réglerait définitivement la question des inégalités. La mobilité sociale ne fait pas disparaître les inégalités sociales. Celles-ci se reproduisent en permanence, précisément du fait de la fluidité et de l'ouverture de la société. Autrement dit, la question n'est pas de remettre les individus et la société en mouvement : nous vivons une époque de mobilité sociale et spatiale généralisée. La mobilité, et non l'immobilisme, désormais produit les inégalités. Ce n'est pas d'un manque d'espérance dont nous souffrons, mais d'un trop-plein. Le problème est moins de changer de place, que d'être assuré de la place que l'on occupe, pour le temps qu'on l'occupe.

Cela plaide en faveur de l'inscription durable des politiques territoriales dans l'action publique. Et ce de trois façons :

- Le maintien et l'approfondissement des politiques de discrimination positive territoriale. Les politiques publiques se sont jusqu'à présent montrées très timides en la matière. L'approche territoriale est un instrument pertinent de discrimination positive, parce que la question de la performance des services collectifs, de la qualité des espaces publics et du logement demeure essentielle dans les quartiers pauvres ; et parce que l'approche territoriale est un instrument complémentaire à la discrimination positive ciblée vers des individus ou des groupes sociaux.

- La reconnaissance du droit à la ville pour les quartiers populaires, alors que les politiques de « renouvellement urbain » entretiennent l'illusion de régler le problème par sa dissolution. Quoiqu'en pense le ministre de la Cohésion sociale, la démolition de 300.000 HLM ne fera pas disparaître les quartiers populaires ou immigrés ; elle en accélérera le déplacement vers d'autres interstices urbains.

- La régulation des effets de valorisation/dévalorisation des quartiers, de « mauvaise réputation » des collèges, de fermeture du marché du logement, de segmentation du marché du travail, par lesquels se rejouent en permanence les mécanismes de classement, de distinction et d'éviction.

Les configurations territoriales ne sont pas la pure trace au sol des rapports sociaux. Elles sont devenues, avec l'accélération de la mobilité, un facteur déterminant des inégalités de position. Le territoire pose une autre question que l'inégalité, tout aussi importante : celle de l'interdépendance concrète des groupes sociaux, autrement dit, de la solidarité.